



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 09 octobre 2017

Délibération n° 2017-149
MOTION EN FAVEUR DU MAINTIEN DES EMPLOIS AIDES SUR LA METROPOLE BORDELAISE

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 41

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE, Gérard CHAUSSET, Cécile SAINT-MARC, Jean Marc GUILLEMBET, Anne-Eugénie GASPARD, Daniel MARGNES, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël GIRARD, Régine MARCHAND, David CHARBIT, Fatou DIOP, René SABA, Jean Claude PRADELS, Michèle COURBIN, Jean-Michel BERTRAND, Joëlle LEO, Claude MELLIER, Alain CHARRIER, Martine BERJOT, Lionel AZOUGALHI, Bernard LE ROUX, Monique POITREAU, Léna BEAULIEU, Marie-Christine EWANS, Gwenaëlle GIRARD, David VALADE, Alain LAMAISON, Catherine DARTEYRE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Christophe VASQUEZ, Catherine TARMO, Elisabeth LACROIX-RAUX, Jean Pierre BRASSEUR, Marie Noëlle VAILLANT, Philippe BRIANT, Marie CHAVANE, Jean Luc AUPETIT

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 7

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU à Cécile SAINT-MARC, Valéry LAURAND à Thierry TRIJOULET, Martine CHAPEYROU à Marie RECALDE, Pierre GIRARD à Jean-Marc GUILLEMBET, Mélanie SARGEAC à René SABA, Stéphane GASO à Jean Claude PRADELS, Rémi COCUELLE à Thierry MILLET

ABSENTE : 1

Madame : Anne COUPLAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Joël GIRARD

Motion en faveur du maintien des emplois aidés sur la Ville de Mérignac

La Ville de Mérignac attire l'attention du gouvernement sur sa décision de réduire les emplois aidés de 150 000 postes d'ici fin 2017, puis de 100 000 postes supplémentaires pour 2018.

Aujourd'hui, nous exprimons une vive inquiétude à la fois pour les publics visés et pour l'ensemble du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (2820 employeurs sur l'agglomération). En effet, cette disparition quasi mécanique de l'emploi impactera de nombreux acteurs associatifs - vecteurs essentiels de cohésion sociale, ainsi que des entreprises solidaires porteuses d'innovations socio-économiques.

La suppression d'un nombre important d'emplois aidés sur la Ville de Mérignac, 34 rien que pour les services municipaux et les centres sociaux, fragilise considérablement ces forces vives qui œuvrent quotidiennement au développement économique et social de nos quartiers, dans des domaines essentiels tels que le scolaire, l'animation sportive et culturelle ou encore tous les services à la personne et l'aide sociale de proximité.

Ce sont donc aussi bien nos écoles, clubs sportifs, régies de quartier ou maisons de retraite qui subissent directement cette baisse brutale. Elle l'est d'autant plus, qu'elle s'ajoute à d'autres mesures impactant le fonctionnement des associations (baisse des crédits politique de la ville, doutes sur le maintien de l'exonération de la TFPB...)

Ce sont les services publics et in fine la solidarité territoriale qui sont fragilisés par ce brutal coup d'arrêt.

Il importe également de souligner que les emplois aidés font partie intégrante d'une politique de l'emploi et d'insertion qui mérite largement d'être soutenue au regard des taux de chômage encore trop élevés dans nos territoires.

Les emplois aidés permettent d'offrir contrat de travail, formation et accompagnement à des personnes éloignées de l'emploi. Les abandonner, c'est nier à la fois des réalités humaines et précariser de surcroît les personnes les plus fragiles. C'est aussi déposséder les collectivités locales de leurs capacités à insérer professionnellement des personnes sans emploi.

Pour ces raisons, nous demandons, auprès des services de l'Etat :

- Un soutien et une défense des emplois aidés indispensables au fonctionnement des associations et à la vie de nombreux Mérignacais,
- Une sauvegarde du maximum de ces emplois prioritairement dans les secteurs d'intervention de la politique de la ville.

ADOpte A L'UNANIMITE

ABSTENTION : Christophe VASQUEZ, Catherine TARMO, Philippe BRIANT

Gérard CHAUSSET n'a pas pris part au vote

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 09 octobre 2017



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 10 octobre 2017.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.